



Orschwiller, le 5 avril 2022

NOTE D'INFORMATION N° 03 / 2022

PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES

Cette année encore, nous félicitons et remercions l'ensemble de la population pour son effort de fleurissement et d'embellissement de la commune. Le jury, lors de son passage, le 13 août 2021, a apprécié les réalisations et établi le classement suivant :

Catégorie 1: Maisons avec façade seule

- Géraniums d'or :** ZIMMERMANN Jean- Pierre – FAHRER Thierry
- Géraniums d'argent :** TRAPPLER Cyril – GIELFRICH Daniel – BOEHRER Roger – FAHRER Paul – DOCHTER Hélène
- Géraniums de bronze :** MEYER Pierre – AU FIEF DU CHÂTEAU – FEHRENBACH Christian – SCHWETTERLE Marie Thérèse – RIEHL Alphonse – BLEGER Claude – Cave Coopérative – Caveau Maison STAHL – gîtes – THOMANN Emile
- 7 fleurs :** VALENTINI Martin – SADOUET Thibault – ZIMMERMANN Benoît
- 6 fleurs :** WIRIG Christelle – BOEHRER Frank – DAUGER Francis
- 5 fleurs :** MEYER Dominique – Boulangerie DAUGER – EBLIN Jean-Paul – LAUGNER Mariette – LAMBOLEZ Christophe – MURER Xavier
- 4 fleurs :** BOEHRER Christophe – HEINRICH Didier
- 3 fleurs :** SCHNELL Ingmar – FUCHS Alain – Cave Coopérative – SCHMITT Jean-Claude – JOOST Serge – PAQUOT Martial
- 2 fleurs :** PARZYSZ Sylvain – FINCK Mathieu – LESTOQUOY Jérôme
- 1 fleur :** CHRISTEN Jean-Claude – LIVRAMENTO Véra – GUNTZ Freddy
HEINRICH Patricia – LAUGNER Hubert (gîtes) – HALLER Christian
– FUCHS Lucien – FRETZ Gilbert – FAHRER Gérard

Catégorie 2 : maisons avec espace vert

- Géraniums d'or :** KOPP Jean-Luc
- Géraniums d'argent :** DELACOTE Gabriel - WALISZEK Emile - PAULI Eliane - DOERLER Jean-Luc - STOTZ André
- Géraniums de bronze :** STIEGER Charles - WALISZEK Maurice - DILLENSEGER Patrice
KIEFFER Bernard - EGELE Dominique - BARTHELEMY Christian
HEITZ Gabriel - STUDLER Paul
- 7 fleurs :** BIEBER Guy - SCHNEIDER Jean-Georges - EBLIN Marie-Laure
STEPHAN Olivier - CHRISTEN Alfred - FECHTER Raymonde
- 6 fleurs :** AUBRY Romain - JOOST Michel - AUBRY Richard - FRIEDERICH
Nicolas - PFERTZEL Charles - VELJKOVIC Tomislav - SONNTAG
Alice - WILLIG Georges
- 5 fleurs :** STAHL François - MUSSARD Fredy - HEINRICH Dominique -
MEYER Eric - ALLIMANT André - CRASSO Sébastien- ENGEL
Christian - DREYER Jean-Pierre
- 4 fleurs :** MORIS Olivier - HUEBER Robert
- 3 fleurs :** EHRHARDT Gilbert - JASSON Eric - SLISSE Philippe - JEHL
Dominique - IDDIR Corinne - HINSINGER André - PHILIPPS
Paulette - SCHEIDECKER Daniel - MURER Christophe - WALTER
Pascal - KLEINMANN Jean-Marie
- 2 fleurs :** TETART Joeffrey - HEINRICH Roland
- 1 fleur :** LEVEQUE Jacques - BALARD Jean-Paul - MONROUX Fabrice -
KELLER Roland



OSCHTERPUTZ

Fidèle à une vieille tradition, nous faisons appel à vous pour ce grand nettoyage de printemps. Rendez-vous vendredi, **15 avril 2022 à 9 h** devant la salle des fêtes. Munissez-vous de bottes et de gants.



Rappel : Il est interdit de déposer des huiles de vidange ou de friture à l'emplacement réservé à la benne à verre.

DÉMATÉRIALISATION – DEMANDE AUTORISATIONS D'URBANISME SVE ADS



Depuis le 3 janvier 2022, la SVE s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Orschwiller, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réalisez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc... Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://appli.atip67.fr/quichet-unique>

SMICTOM

Le Vendredi 15 avril 2022 étant férié, la collecte des bacs gris n'aura pas lieu ce jour-là, comme habituellement, et sera reportée au samedi 16 avril 2022.

HALTE AUX DÉGRADATIONS !

Ces derniers jours, nous avons malheureusement dû constater plusieurs dégradations dans la Cour de l'école ainsi qu'au stade.

Ces comportements sont inadmissibles.

Nous demandons aux témoins de ces faits de bien vouloir faire remonter les signalements en mairie. Merci d'avance !

PS : Nous recherchons le propriétaire du marteau retrouvé sur place.



ELECTIONS

N'oubliez de vous rendre aux urnes à l'occasion des élections présidentielles.

Dimanche 10 avril de 8h à 19h au local paroissial au Presbytère

ANNIVERSAIRES D'AVRIL

- 72 ans MEISTERMANN née KEMPF Berthe, le 05
- 73 ans MAGNANENSI Andrée née KOFFEL, le 29
- 74 ans WALISZEK Emile, le 07
- 75 ans KRIEGEL Jeanne, le 07
- 79 ans STIEGER Charles, le 10
- 87 ans HUEBER née FAHRER Germaine, le 11
- 91 ans SCHIRM née GUNTZBURGER Emilie, le 16

ANNIVERSAIRES DE MAI

- 70 ans WILLIG Georges, le 19
- 71 ans ALLIMANT née SCHOEPFF Béatrice, le 12
- 72 ans KLEINMANN Jean-Marie, le 12
- 72 ans GIELFRICH Daniel, le 30
- 73 ans DELACOTE Gabriel, le 21
- 74 ans ALLIMANT André, le 08
- 80 ans DECORDE née GUILLAUME Monique, le 28
- 86 ans SIEGEL née EGGIMANN Marguerite, le 09
- 90 ans SCHWETTERLE née THIRION Marie-Thérèse, le 21
- 91 ans DILLESEGER née BREITEL Lina, le 20

Le Maire,
Claude RISCH

Comment faire pour obtenir l'aide ?

Le demandeur complète le formulaire ci-contre et transmet les justificatifs suivants :



La copie d'une **pièce d'identité** du demandeur.



Un **relevé d'identité bancaire** du compte au nom du bénéficiaire sur lequel l'aide sera versée.



Un **justificatif de domicile** au nom du bénéficiaire : taxe d'habitation ou foncière, facture de téléphone, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité...



Une copie de la **facture d'achat** acquittée du vélo éligible à l'aide. Celle-ci doit comporter le nom et l'adresse du bénéficiaire ainsi que le nom et l'adresse du revendeur.



Pour les vélos à assistance électrique, la copie du certificat d'homologation, la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194.

Qui peut prétendre à cette aide ?

Le bénéficiaire est une personne physique majeure **résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat** et qui fait l'acquisition, en son nom propre d'un vélo neuf ou d'occasion. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour 1 même bénéficiaire.



REMBOURSEMENT

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 3 ans suivant la date de dépôt de son dossier sur la plateforme en ligne, le montant total de l'aide devra être restitué à la Communauté de Communes de Sélestat.

SANCTION

Conformément à l'engagement, le vélo ne peut être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat. Le détournement de l'aide, notamment en cas d'achat pour revente, sera susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rendra son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

DONNÉES PERSONNELLES

La Communauté de Communes de Sélestat est la seule destinataire des données qui vous concernent. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD), actuellement en vigueur dans toute l'Union européenne, vise à mieux protéger les données personnelles privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce questionnaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement en contactant la Communauté de Communes de Sélestat.

Pour toute information complémentaire :



Communauté
de Communes
de Sélestat

I, rue Louis Lang - 67600 Sélestat
contact@cc-selestat.fr
Tel : 03 88 58 01 60

Photos : Freepik - Conception graphique : Anos Studio - Ne pas jeter sur la voie publique



PRIM'
Vélo

La Communauté
de Communes de
Sélestat vous aide à
financer l'achat de votre
vélo neuf ou d'occasion !
**Jusqu'à 75€
de prime !**



Pour faire ses achats, se promener,
se rendre à son travail, aller en cours,
faire du sport...

il y a tant de façons de
se mettre au vélo !



Communauté
de Communes
de Sélestat



CE DISPOSITIF EST EN VIGUEUR
POUR LES VÉLOS ACQUIS
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022.